

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027 – FACULTÉ D’ÉDUCATION**

	Trimestre automne 2026	Trimestre hiver 2027	Trimestre été 2027	Demi-trimestre mai-juin 2027	Demi-trimestre juillet-août 2027
Journée d'accueil	Date indiquée par le programme	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	31 août  Exceptions: BEPP <sup>1</sup> , BEP <sup>2</sup> , BASS <sup>3</sup>	5 janvier  Exceptions: BEPP <sup>1</sup> , BEP <sup>2</sup> , BASS <sup>3</sup>	3 mai	3 mai	30 juin
Activités de la Rentrée	2 et 3 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Activités de concertation et d'intégration	Du 31 août au 4 septembre	Du 5 au 8 janvier	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	8 septembre	5 janvier	3 mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (Dans le respect de l'art. 4.1.5 du Règlement des études)	<b>15 septembre</b> ou autre date indiquée par le programme	<b>21 janvier</b> ou autre date indiquée par le programme	<b>21 mai</b> ou autre date indiquée par le programme	Date indiquée par le programme	Date indiquée par le programme
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (dans le respect de l'annexe 6 du Règlement des études)	<b>15 septembre</b> ou autre date indiquée par le programme	<b>21 janvier</b> ou autre date indiquée par le programme	<b>21 mai</b> ou autre date indiquée par le programme	Date indiquée par le programme	Date indiquée par le programme
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2027)	21 janvier (stage été 2027)	15 mai (stage automne 2027)	s/o	s/o
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche.				
Fin des stages coopératifs	18 décembre	16 avril	13 août	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou la date indiquée par le programme
<b>Fin du trimestre</b>	<b>23 décembre</b>	<b>30 avril<sup>4</sup></b>	<b>27 août</b>	<b>29 juin</b>	<b>27 août</b>
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	1 <sup>er</sup> et 2 mai	28 et 29 août	s/o	28 et 29 août
<b>SUSPENSION DES ACTIVITÉS PEDAGOGIQUES</b>					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 7 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 30 septembre Élections provinciales : 5 octobre Jour de l'Action de grâce : 12 octobre	Vendredi saint : 26 mars Pâques : 27 au 29 mars	Journée nationale des Patriotes : 24 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 2 juillet	Journée nationale des Patriotes : 24 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 2 juillet
Journée réservée aux activités étudiantes	3 septembre  Exceptions: BEPP <sup>1</sup> , BASS <sup>3</sup>	20 janvier  Exceptions: BEPP <sup>1</sup> , BASS <sup>3</sup> BPSED <sup>5</sup>	s/o	s/o	s/o

		MPSED <sup>6</sup>			
Semaine de relâche	26 au 30 octobre Exception : BEPP IV en stage	1 <sup>er</sup> au 5 mars	S'il y a lieu, déterminé par le programme	S'il y a lieu, déterminé par le programme	S'il y a lieu, déterminé par le programme
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	19 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	21 au 24 mai	21 au 24 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le [www.USherbrooke.ca/registraire/calendriers/](http://www.USherbrooke.ca/registraire/calendriers/)

Note 1 : Exceptions au BEPP II, III et IV (automne) et BEPP II et III (hiver) : les stages débutent et se déroulent selon les calendriers des centres de services scolaires.

Note 2 : Exceptions au BEP : Certaines activités pédagogiques débutent deux fins de semaine plus tôt.

Note 3 : BASS II et III : les activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel débutent et se déroulent selon le calendrier du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Note 4 : Les étudiantes et les étudiants du Baccalauréat en psychoéducation (1<sup>ère</sup> année) termineront l'activité pédagogique PSE195 le 7 mai 2027.

Note 5 : Exceptions au BPSED II, III et Propédeutique (hiver) : Les stages se déroulent selon les calendriers des milieux partenaires.

Note 6 : Exception à la Maîtrise en Psychoéducation (hiver) : Les stages se déroulent selon les calendriers des milieux partenaires.

Exception au BEPP III : le stage PMR331 se termine au dernier jour de la session d'hiver. Le bilan de stage final doit être remis au plus tard le vendredi suivant le début de la session d'été. Les résultats finaux seront remis au plus tard 10 jours ouvrables après le début de la session d'été.

Exception au DÉASS: les programmes de cheminement en emploi (certificat de professionnalisation en enseignement et CEE-BASS) sont exemptés de l'application de la semaine de relâche du calendrier facultaire, conformément à leur modalité particulière destinée à une clientèle étudiante en milieu scolaire